



RESISTANCE SOCIALE

La République sera sociale ou ne sera pas !

Numéro 23 Février 2005

Le mot de la Présidente

Les manifestations de défense de l'emploi et des salaires, dans la fonction publique comme dans le privé, ont été de francs succès. Elles démontrent la réalité et l'ampleur du ras-le-bol et de la colère des salariés.

Bientôt trois ans après l'arrivée du gouvernement Raffarin, l'ensemble du monde salarial n'en peut plus : chaque semaine apporte son lot d'atteintes aux droits sociaux, de mépris des travailleurs, de pertes d'emplois, de pertes de pouvoir d'achat. Et maintenant même, après l'aggravation de la loi sur le temps de travail, de remise en cause directe du salaire !

Nous devons saluer ceux qui se sont mobilisés pour participer à ces manifestations comme ceux qui ont encore le courage de faire grève. C'est grâce à eux, grâce à leur envie de se battre encore, que l'espoir de pouvoir stopper la fuite en avant libérale persiste.

Alors que les élites ont abandonné toute idée de « changer la société pour changer la vie » et se seraient bien, pour la majorité d'entre-elles, coulées dans la facilité des institutions politiques ou syndicales, les militants « de base » secouent de partout leurs organisations. Le PC, tenté par un étrange OUI-NON, voit ses adhérents entrer farouchement dans la campagne contre le traité constitutionnel. Chez les Verts, dont on connaît le fédéralisme, on se pose beaucoup de questions, et le OUI n'a pas fait le score espéré. 40% du PS a quitté son européisme béat et plus encore sans doute, le manifestera dans l'isolement. Les adhérents du MRC s'ouvrent enfin vers l'extérieur. Chez les organisations syndicales, FO a toujours été claire. Aujourd'hui, elle est brillamment rejointe par la CGT, la FSU, et moins clairement par l'UNSA et le groupe des Dix. Il y a même des fissures à la base de la très européiste CFDT !

Voilà - s'il était encore utile de la démontrer – la preuve que le peuple n'est pas si ignare qu'on se plait à le croire et qu'il ne se laisse pas conduire comme mouton à l'abattoir.

L'enjeu aujourd'hui est donc le suivant : faire comprendre aux salariés que cette fois, leur vote négatif aurait un sens et un débouché concret.

Pas si simple, me direz-vous, alors que depuis 20 ans le rejet systématique des équipes gouvernementales en place, par le peuple, lors des différentes élections, n'a jamais abouti à un changement de politique. Eh bien, à RESO, nous continuerons cette tâche avec confiance, car, loin des donneurs de leçons de tous poils, les salariés français ont su, une nouvelle fois, allier effort de la réflexion et courage de l'action.

Marinette BACHE

SOLIDARITE INTERNATIONALE.

Par Emilie KERDUJAL

Belgique : les syndicats de la Poste haussent le ton

Les syndicats de la Poste belge exigent la clarté sur l'avenir du réseau postal. Au lendemain de la visite effectuée par le ministre Van de Lanotte, des parlementaires et le patron de La Poste, Johnny Thijs, dans les « points Poste » - ces nouveaux comptoirs postaux testés actuellement dans des magasins à Namur et à Malines -, les syndicats des postiers ont critiqué cette démarche, largement médiatisée. «Le show a assez duré», a tonné André Blaise de la CSC-Transcom, qui par son absence a voulu montrer que le syndicat chrétien refusait de cautionner l'initiative de La Poste.

La CSC reproche à La Poste un manque de communication: «Nous regrettons que l'entreprise privilégie les effets d'annonce à une réelle information qui devrait être prioritairement donnée à son personnel». Car l'extension des «points Poste» (dans les supermarchés, épiceries, librairies, banques, administrations communales, gares, etc.), prévue dès 2006, conduira inévitablement à terme à la fermeture de «plusieurs centaines de bureaux de poste», comme le déplorait hier Jean-Claude Balland, son collègue de la CGSP, présent dans un point Poste visité. « Et quid, dès lors, des postiers ? » s'interroge André Blaise. «Johnny Thijs assure qu'il n'y aura pas de licenciements secs mais les travailleurs des bureaux qui seront remplacés par des points Poste vont devoir changer d'affectation. Or, jusqu'à présent, ces employés ne sont pas informés alors que la direction et le ministre font des déclarations tonitruantes dans la presse». Et le syndicaliste d'avertir: «Nous allons interpeller Johnny Thijs sur l'urgence d'une communication interne concernant l'avenir du réseau. Si sa réponse n'est pas satisfaisante, nous envisagerons des actions nationales».

Par ailleurs, dénonce la CSC, La Poste est en train de réduire les heures d'ouverture et la gamme de produits offerts au sein de la plupart de ses agences postales. Les syndicats fustigent aussi le manque de confidentialité des points Poste, pour les opérations postales traitées par des commerçants. Mais aussi les risques. «Je me suis rendu dans un point Poste d'une agence Fortis en test et j'ai demandé ce que la banque de La Poste pouvait me proposer comme placement, le banquier a essayé de me vendre des produits Fortis. On est en train de donner des clients à Fortis!», raconte Jan Eyndels du SLFP.

Grande-Bretagne: Royal Mail perdra son monopole sur le courrier le 1^{er} janvier 2006

Royal Mail perdra le 1^{er} janvier 2006 son monopole de 350 ans sur la distribution de courrier en Grande-Bretagne, soit quinze mois plus tôt que prévu, a annoncé récemment le régulateur du secteur, Postcomm.

Cette décision signifie qu'à partir de 2006, des sociétés autres que Royal Mail pourront recevoir, transporter et distribuer des lettres et facturer ce service.

Les grosses entreprises seront vraisemblablement les premières à utiliser ces nouveaux services, mais les particuliers devraient aussi y avoir accès, estime le régulateur, qui espère que la concurrence poussera Royal Mail à améliorer ses services.

Depuis début 2003, le marché postal britannique s'était partiellement ouvert à la concurrence: il était limité à 30% du marché des lettres en valeur et aux entreprises dont le courrier dépassait les 4.000 lettres.

Royal Mail continue à distribuer plus de 99% du courrier britannique, une part de marché évaluée à 4,5 milliards de livres sterling (6,5 milliards d'euros).

Canada : Wal-Mart: les syndicats ripostent

L'ensemble des syndicats de la région du Saguenay (Canada) s'élève contre la fermeture du magasin Wal-Mart de Jonquière, prévue le 6 mai prochain. Selon la ministre déléguée à la région, cette fermeture ne serait pas étrangère au fait que les employés du magasin ont décidé de se syndiquer, chose à laquelle la chaîne américaine était confrontée pour la première fois. « Ce n'est un secret pour personne que Wal-Mart ne facilitait pas la syndicalisation ». Wal-Mart Canada possède 256 magasins et emploie plus de 70 000 personnes.

Manifestation et meeting au Burkina

Les centrales syndicales et les syndicats autonomes du Burkina ont organisé une marche suivie d'un meeting le 4 février 2005 à la Bourse du travail de Ouagadougou. A la Bourse du travail, les secrétaires généraux des centrales syndicales (CGTB, CNTB, ONSL, CSB, SAIB) se sont relayés à la tribune pour saluer la mobilisation de la population et réaffirmer leur engagement à la lutte pour la satisfaction totale de leurs revendications qui se résument en une plate-forme minimale commune en quatre points.

- Augmentation des salaires et pensions de 25 % à compter de janvier 2001,
- Traitement des différents dossiers pendents relatifs à la mise en oeuvre des jugements et arrêts de juridiction
- Engagements pris par le gouvernement.
- Diminution des impôts et taxes

Pour le secrétaire général de la CGTB, cette marche meeting avait pour objet d'adresser un message fort au gouvernement. Car, depuis la dévaluation de 1994, les salaires sont restés gelés tandis que les prix des produits de première nécessité ne cessent d'augmenter.

PLACE AU DEBAT

On n'oublie pas
Par Gérard FILOCHE

Deux contrôleurs du travail, Sylvie Tremouille et Daniel Buffière, ont été assassinés le 2 septembre dernier, à Saussignac en Dordogne, par un exploitant agricole haineux. À l'époque cela fut traité comme un fait divers, par la puissance publique et par les médias. On en parla moins que de l'ourse Cannelle. Pourtant, c'était un grave fait de société porteur d'interrogations fondamentales sur la défense des droits des salariés, le respect de l'état de droit dans l'entreprise, le rôle de la puissance publique face au respect du droit du travail.

Le Ministre Gérard Larcher avait commandé le 2 juillet un rapport sur l'inspection du travail à Jean Bessiére, directeur de l'Institut national du travail. Celui-ci vient d'être rendu et il ne peut éviter de refléter cette situation de crise « sans précédent », ce « traumatisme », cette « fragilisation du droit du travail », cette « délégitimation subie par les services publics chargés du contrôle », ces « situations à risques », que connaissent les 1366 inspecteurs et contrôleurs du travail en situation de contrôle.

En cinq grandes parties et en 57 mesures, Jean Bessiére, s'efforce de « redonner un sens à l'action » de l'inspection. Il souligne d'abord et c'est le fait le plus important, que sur 2893 agents de contrôle, seulement 1366 sont réellement affectés à cette mission sur le terrain, (1527 sont « à l'emploi » dans les bureaux d'aide aux entreprises). Ces 1366 agents effectuent 253 596 interventions en une année et 721 586 observations, mises en demeure, et procès-verbaux. Dans 7 % des Pv, il y a « obstacle » ou « outrage » à l'action des inspecteurs et contrôleurs, chiffre en augmentation, et le double meurtre de saussaie n'est pas isolé : des dizaines d'insultes, d'actes de violences sont constatés.

Jean Bessiére prône une « effectivité du droit », un « débat démocratique sur les évolutions des sources du droit du travail », et propose de revaloriser la fonction de l'inspection, de confirmer son caractère généraliste, (par une « éventuelle unification des services »), il suggère d'affecter les nouveaux contrôleurs et inspecteurs recrutés directement en section, et d'augmenter « sensiblement » les effectifs. Il aborde de façon allusive les nouveaux risques en matière de santé au travail, les risques chimiques, et les questions de harcèlement, de stress, de discrimination, de travail illégal. Plus de

50 mesures, mais chacune d'elle est prudente et, en fait, tout est renvoyé au ministre : que va t il faire ? Quels seront ses actes ? Va t il enterrer ce rapport comme tout le laisse croire ?

Les 5 principales mesures qui s'imposent :

1°) Redonner à l'inspection son « rôle de veille » « d'alerte », le sens noble de sa mission défini par la convention 81 de l'Organisation internationale du travail. Elle est chargée « d'alerter les gouvernements en place sur le sort qui est fait aux salariés ». Elle est *indépendante* (notion totalement oubliée du rapport Bessiére). Elle a une fonction de *contrôle et de sanction* (notion non abordée dans le rapport Bessiére). Donc, la puissance publique doit revaloriser, appuyer le corps de l'inspection pour que l'état de droit s'impose aux employeurs et soit le plus scrupuleusement possible, respecté dans l'entreprise.

Cela veut dire une contre-offensive de l'autorité publique face à tous les discours de délégitimation, de déconstruction du Code du travail.

- Informer les salariés de leurs droits par voie de médias

- Former les jeunes dès l'école sur le droit du travail
- Développer une culture de responsabilité, d'état de droit, de sanction contre les infractions au droit du travail.

- Populariser l'action, les missions de l'inspection en faveur du droit des salariés

2°) Redonner à l'inspection des moyens qu'elle n'aurait jamais dû perdre. Elle a aujourd'hui des effectifs inférieurs à ceux du début du XXe° siècle. Il ne s'agit pas seulement d'effectuer une augmentation « sensible » mais d'effectuer rapidement un *doublément* des sections d'inspection du travail. Pour quadriller 1,2 million d'entreprises et 16 millions de salariés du privé, il faut au moins doubler les sections, chaque section étant composée d'un inspecteur, de deux contrôleurs et de deux secrétaires. Inspecteurs et contrôleurs doivent être rapprochés dans leurs missions, leur autorité, leurs salaires, car il s'agit du même travail. Les secrétariats, pivots de toute section, doivent être revalorisés et formés en conséquence.

Le caractère généraliste de l'inspection (hygiène, sécurité, conditions de travail, relations sociales, horaires, salaires, institutions représentatives du personnel, etc...) doit être consolidé, étendu

PLACE AU DEBAT

Dans les zones géographiques des sections, elle doit agir en émanation globale cohérente, d'un corps unique, et non plus être morcelée, « spécialisée », éclatée selon des logiques interministérielles et donc des lobbies différents.

3°) **Adapter et former – formation initiale et formation continue - les agents de contrôle aux risques nouveaux et aux contradictions aiguës des entreprises** : management violent, souffrance au travail, maladies professionnelles aggravées, harcèlement, stress, discriminations accrues, lutte contre le travail dissimulé, fraude massive aux heures supplémentaires, contrôle des durées du travail, intervention face aux licenciements abusifs, chantage à l'emploi... Il faut orienter la formation, non pas sur les « exigences de l'économie de concurrence libre » mais sur l'importance de la régulation, du droit des humains qui travaillent, de leur santé, de leur hygiène, de leur respect en tant que personne, de leurs conditions et de leur statut au travail. Il faut que l'inspection aient des moyens nouveaux d'action, pour faciliter, protéger, étendre la vie démocratique dans l'entreprise, par le biais des institutions représentatives du personnel (CE, DP, Chsct, syndicats, etc...).

4°) **Assurer l'effectivité du droit pénal du travail** : trois PV sur quatre sont classés sans suite et lorsqu'il y a poursuite, les sanctions sont actuellement dérisoires et donc peu dissuasives. Sans sanctions fermes, il n'y aura pas restauration de l'état de droit dans les entreprises. Par exemple, en matière d'égalité salariale entre hommes et femmes : si cette question n'avance pas depuis 20 ans, c'est parce qu'il n'y a pas de pénalité correspondante ; l'inspection devrait pouvoir, dès qu'elle constate les inégalités et discriminations en la matière, saisir le juge en référé et demander à celui-ci d'imposer un délai puis une astreinte lourde à l'entreprise qui ne régularise pas, ne rétablit pas le principe « à travail égal, salaire égal ». Même les tâches de contrôle, de conseil, d'arbitrage dépendent de la capacité de l'inspection de sanctionner : ce n'est qu'avec une vraie politique

judiciaire en la matière que les contrôles peuvent retrouver leur sens. Y compris le rôle « d'appui » dans les petites entreprises (qui devraient bénéficier d'une réglementation de la sous-traitance et des attentions particulières de la puissance publique) n'a de sens que dans le cadre de ce renforcement parallèle des moyens de la sanction.

5°) **De façon complémentaire et indissociable, donner des droits nouveaux aux organisations syndicales** : développer les conseillers du salarié dans les petites entreprises (n° vert, extension du domaine de leurs interventions, de leur nombre, etc.) renforcer les délégués du personnel et les Ce (élections plus fréquentes, avis conforme étendu) meilleure protection des élus et des délégués syndicaux, etc... Car même avec un doublement de ses effectifs, l'inspection n'a pas la vocation de substituer à la vie syndicale et aux « partenaires sociaux », même si elle doit faciliter leurs actions, aider au respect des lrp, encourager les négociations, etc... La vie des entreprises est un ensemble : l'état de droit devrait normalement résulter d'une vie syndicale active, et d'une action complémentaire de l'inspection et des tribunaux prud'hommes. Mais 97 % des entreprises (7,5 millions de salariés, un sur deux) ont moins de 50 salariés et le droit y est plus que souvent piétiné : pour le rétablir, il faut une politique combinée de la puissance publique, de l'inspection, des syndicats, et une régulation supplémentaire de la concurrence, de la sous-traitance.

Dans le cadre de ces 5 mesures, toute une série de questions subordonnées évoquées, (carrières, salaires, etc..) sans autre précision par Jean Bessière devraient être débattues et négociées entre le gouvernement, les ministères concernés (travail, agriculture, transports, fonction publique) et les organisations syndicales.

Article paru dans Démocratie et Socialisme n°121 janvier 2005 (revue mensuelle, 25 euros pour 10 n° chèque à D&S 85 rue Rambuteau 75001 Paris)

LES BRAS M'EN TOMBENT

Oubliés ? par Yves MESCOFF

Le 17 février s'est tenue à l'Hôtel Matignon une conférence nationale des services publics en milieu rural en présence de sept ministres, des PDG de la Poste, de la SNCF et d'EDF et d'un certain nombre d'élus locaux. Mais oubli ou mépris pour le personnel des services publics c'est en vain qu'on aurait cherché un représentant syndical. Ils n'étaient pas invités ! Et après ça Renaud DUTREIL, ministre de la fonction publique viendra nous dire que le gouvernement est pour le dialogue et la concertation avec les personnels ...

ACTUALITE SOCIALE

Nestlé : l'usine de Saint-Menet menacée

La réunion du comité central d'entreprise (CCE) de Nestlé France prévue le 15 février a dû être reportée, en raison de l'opposition des syndicats à la fermeture de l'usine de Saint-Menet (Bouches-du-Rhône), prévue en juin. Le site de Saint-Menet emploie actuellement 427 salariés.

Considérant que « la procédure est faussée », le CCE a assigné en justice la direction, devant le tribunal de grande instance de Marseille, le 11 mars, afin de faire annuler la procédure. « Nestlé dit que le site de Saint-Menet est en surcapacité, mais nous pensons qu'il s'agit surtout d'une volonté de délocaliser la production, explique Serge Borel (CGT). D'où notre action en justice. Si le tribunal nous donne raison, toute la procédure serait remise en cause. »

Total : manifestation et blocage d'une raffinerie

Les salariés d'Arkema, filiale chimie de Total, et quelques élus locaux, ont manifesté devant la raffinerie Total de La Mède (Bouches-du-Rhône), pour soutenir les salariés du site de Saint-Auban, le plus touché par les suppressions d'emploi annoncées (380 sur les 713 de l'usine des Alpes-de-Haute-Provence).

Pour José Escanez, maire (MRC) de Château-Arnoux-Saint-Auban et ancien employé de l'usine, les dirigeants de l'entreprise "ont laissé l'usine devenir obsolète, donc ce ne sont pas les salariés qui doivent payer!".

"Il y a un minimum d'investissement à faire, environ 20 millions d'euros, pour conserver les emplois et nous sommes prêts, nous collectivités publiques, à participer à hauteur de 50%", a ajouté M. Escanez, persuadé que si les trois ateliers ferment cette année, "dans cinq ans, c'est l'usine qui ferme".

Un collectif d'épouses de salariés de Saint-Auban, baptisé "Femmes en colère", s'est créé dès l'annonce des suppressions d'emploi. "Nous sommes là pour faire respecter le droit au travail, inscrit dans la Constitution française", indique l'une des porte-parole. "On veut y croire car on est installé à Saint-Auban, nos vies sont là, on ne veut pas être déracinés".

Les comités d'entreprises ont 60 ans

Le 22 février 1945, une ordonnance signée par le général De Gaulle créait les comités d'entreprises, composés de représentants du personnel et du chef d'entreprise.

Obligatoire dans toute entreprise de plus de 50 salariés, le comité d'entreprise bénéficie d'une subvention de fonctionnement versée par l'employeur (0,2% de la masse salariale) et d'une contribution patronale aux activités culturelles et sociales décidée par l'employeur.

Lors de leur création, les CE, inspirés par le programme du Conseil national de la Résistance, s'étaient vus attribuer un rôle ambitieux d'incitateur culturel dans le cadre de la démocratisation de la culture.

Les CE ont aussi une importante fonction économique. L'employeur est tenu d'informer le CE des sujets d'ordre économique, juridique et social: ce dernier se prononce sur les informations qui lui sont soumises.

"S'il a le devoir d'être informé avant les autres, il n'émet qu'un avis, et même si celui-ci est négatif, l'employeur peut passer outre, et le fait souvent d'ailleurs".

En cas de situation économique préoccupante, ou de recours abusif aux contrats à durée déterminée et aux contrats de travail temporaires, le CE dispose d'un "droit d'alerte", qui lui permet de demander des explications à l'employeur, une expertise auprès des tribunaux, et la récusation du commissaire aux comptes.

Depuis 1996 et la transposition d'une directive européenne, les entreprises de dimension européenne employant au moins mille salariés telles qu'Alstom ou Renault ont été tenues de mettre en place un comité d'entreprise européen, dont le rôle, cantonné au volet économique, est simplement informatif.

Aux dernières élections de 2002, la CGT a recueilli la plus forte audience, avec 24,3% des voix, devant la CFDT (22,1%): dans les établissements de plus de 200 salariés. Avec 21,7% des suffrages exprimés, les listes non syndiquées étaient arrivées en troisième position, tandis que les syndicats non confédérés (UNSA, SUD) progressaient en particulier dans les établissements de plus de 1.000 salariés.

COUP DE GUEULE

Réponse à ceux qui nous méprisent

Par Michel Labâtie

Avouons-le d'entrée : je suis fonctionnaire. Fonctionnaire des impôts qui plus est... et le pire de tout c'est que j'en suis fier. Hier soir, j'ai regardé le début de l'émission de Jean-Pierre Perneaud « Combien ça coûte ? » où était invité Jean-François Copé. Sans sourcilier, celui-ci a expliqué qu'il fallait payer des impôts car moins il y avait de fonctionnaires et donc moins il y avait de services publics. Epoustouffé par tant de culot, je me suis demandé : « Pour qui notre pseudo élite nous prend-elle ? ». Copé est-il devenu fou en se mettant à dénoncer publiquement sa propre politique ou pense-t-il que nous ignorons qu'il fait partie d'un gouvernement qui clame sur tous les toits la diminution des impôts et des fonctionnaires (donc des services publics) comme panacée à nos maux ?

Je n'ai dû attendre qu'une minute pour avoir la réponse à ma question : se drapant dans ce qui lui restait de dignité, Monsieur Copé intervenait pour dire que l'administration fiscale allait changer en profondeur. Les grandes idées ? La première, c'est que les agents des impôts répondront au téléphone aux questions des contribuables (Ah, bon, mais qu'est-ce que je fais, moi, tous les jours ?) mais surtout c'est qu'une charte de bonne conduite allait être décrétée qui mettrait au clair les droits et devoirs du contribuable. L'exemple choisi par Copé pour illustrer ce changement ? Eh bien, désormais, l'Etat sera de la plus grande sévérité quand un patron mettra un pistolet vide sur la tempe d'un inspecteur des impôts en le menaçant de le charger la prochaine fois. Mais, de l'autre côté, les inspecteurs devront être courtois et polis lorsqu'ils viennent contrôler des comptes et pour s'en assurer le patron... remplira une fiche d'évaluation du travail des inspecteurs ! Si, si, je n'ai même pas à grossir le trait !

« Ouf! ça va alors ! » me suis-je dit, rassuré, nos hommes politiques ne sont pas devenus fous... ils nous prennent juste pour des cons ! Ils pensent que, même ainsi, on ne comprendra pas qu'ils essaient d'avantager outrageusement le patronat et de faire entrer la justice fiscale, en plus de la justice sociale, au Panthéon de la République, à défaut d'oubliettes ! Ajoutons à cela la procédure d'urgence décidée après un an de consultation sur la sublime réforme Fillon, la phrase « pour gagner plus, il faut travailler plus » qui permet de faire adopter une loi diminuant le coût des heures supplémentaires dans le privé, Sarkozy vociférant après les ultra-minoritaires nostalgiques de la CGT auteurs d'un coup de force contre l'Europe (80% du conseil confédéral national, tu parles de minoritaires !), l'explication foireuse du gouvernement expliquant aux fonctionnaires qu'ils ont été augmentés puisqu'ils ont acquis de l'ancienneté, la réforme sur les retraites - sacrifice demandé au nom de la Nation aux Français hormis... Juppé qui prend celle-ci juste avant la réforme- etc, etc. La chose est entendue.

Le mépris affiché par certains hommes politiques vis à vis des mouvements sociaux me laisse songer qu'ils aimeraient vivre dans un monde peuplé de sourds et de muets !

Eh bien oui ! Lorsque nous manifestons pour nos salaires, nous avons conscience de demander une plus juste répartition des richesses, de faire perdurer le mouvement séculaire de la lutte entre le capital et le travail ! On taxe parfois les manifestants de corporatistes. Eh bien, si être corporatiste c'est lutter pour vivre et travailler dans la région qui nous a vu grandir, si être corporatiste c'est vouloir élever nos enfants dignement, revendiquer l'égalité et la possibilité d'accès à de véritables services publics, ne pas devoir connaître des fins de mois de plus en plus difficiles et devoir trouver des systèmes D pour payer l'alimentation et des factures qui ne cessent d'augmenter (le téléphone, l'électricité, l'eau, le gaz, les timbres, les

médicaments et bientôt la taxe d'habitation, la taxe foncière (pour les plus « privilégiés » d'entre nous) et les cotisations mutuelle), vouloir de meilleures conditions de travail et, après plus de 40 ans de service, finir dignement et paisiblement notre vie sans avoir à faire de petits boulots, alors oui, n'ayons pas peur des mots : nous sommes des corporatistes ! Nous aimons notre pays mais au nom de quel intérêt national, au nom de quel intérêt général devrait-on sans cesse demander des sacrifices aux seuls salariés alors que les revenus boursiers ont augmenté de 70% en 10 ans ? Où est l'intérêt national et l'intérêt général quand la solidarité et la vie familiale éclatent, faute de trouver un boulot à côté de chez soi ou un logement à prix décent à moins d'une heure de son travail ? Quel est l'intérêt de la France de contraindre de plus en plus de Français à un temps (donc un salaire) partiel pour pallier la fermeture d'établissements scolaires et la carence de modalités de garde d'enfants à prix décent ? Où est l'intérêt national de sacrifier 80% des Français pour qu'un seul pour cent en profite ?

Alors oui, nous manifestons car le bulletin de vote ne suffit plus : depuis plus de 30 ans nous sanctionnons les gouvernements sortants, depuis plus de 30 ans nous ne faisons qu'assister au bal des mêmes ! Oui, nous en avons ras-le-bol ! Mais cela ne signifie pas que nous ne voyons pas plus loin que le bout de notre nez ! Nous voyons nos entreprises fermer, l'école, la justice et la fiscalité à deux vitesses s'instaurer, le libéralisme l'emporter sur tous les fronts à cause de la démission de nos pseudo élites politiques, médiatiques et intellectuelles, la charité remplacer la solidarité nationale... alors que voulez-vous que nous fassions ? Quand comprendront-ils ce que nous voulons ? Quand cesseront-ils de mépriser ceux dont ils tirent leur légitimité ?

Pour l'instant, moi, je n'ai pas trouvé mieux que d'adhérer à un syndicat, à Résistance sociale et de descendre dans la rue avec mes camarades ... Et le pire de tout : c'est que j'en suis fier !